

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX

pour l'accès au GRADE d'agent social principal de 2ème classe

Madame la Présidente de CCAS DE SAINT MEMMIE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme ANDRUETTE AURORE	agent social	agent social principal de 2ème classe		DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à SAINT-MEMMIE

le 15 janvier 2024

La Présidente du C.C.A.S.

 